

**M. Tobin:** Non, vous ne l'êtes pas.

**M. Lewis:** Si l'on examine d'un oeil impartial les propos cités dans le journal, on verra qu'on n'a rien dit de tel. La meilleure preuve que je puisse en donner, c'est le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) qui nous l'a fournie. Que l'on prenne la peine de vérifier les feuillets bleus, et l'on verra que le député d'Essex—Windsor a rapporté avec exactitude les propos repris dans le journal et que j'ai lus. La meilleure preuve que nous puissions en avoir nous est fournie par le Nouveau parti démocratique, celui-là même dont le leader parlementaire a soulevé la question à l'étude. J'aurais bien voulu rappeler ces propos, mais je ne les ai pas sous les yeux. D'après ce que j'ai lu dans le journal de ce matin, le député d'Essex—Windsor, un néo-démocrate, avait raison. Il a cité les propos exacts, sans les dénaturer, et il a ensuite posé une question en découlant. La meilleure preuve qui puisse nous en être donnée, le Nouveau Parti démocratique et le député d'Essex—Windsor nous l'ont fournie. A mon avis, toute remarque de caractère général faite à l'extérieur de la Chambre ne peut constituer une atteinte aux privilèges d'un député à la Chambre même et, par conséquent, donner matière à la question de privilège sous prétexte que cette remarque l'empêche d'exercer convenablement sa tâche de parlementaire. Ces choses sont courantes. Nous sommes des hommes publics et, de ce fait, la cible de commentaires.

Dans le but d'ergoter sur des questions de détail, et non pas de discuter du fond de la question du libre-échange comme tel, les députés cherchent à prendre ombrage de propos qu'ils jugent offensants.

**M. Tobin:** Cela n'a rien à voir avec la question de privilège.

**M. Lewis:** Nous ne sommes pas des enfants. Cela arrive tout le temps. Nous pourrions par exemple juger offensants les propos du sénateur Hébert qui a qualifié le parti conservateur de fasciste. Nous n'avons pas protesté, car nous ne tenions pas à vous saisir, monsieur le Président, d'un rappel au Règlement spécieux ou d'une fausse question de privilège. Nous savons que la chose s'est produite à l'autre endroit où l'on éprouve d'autres difficultés. Ces propos n'ont pas été tenus dans cette enceinte, et, par conséquent, nous n'avons pas jugé bon de protester. Je prétends toujours que la meilleure preuve de ce qui a été dit exactement, sur laquelle je vous demande en tant que ministériel de fonder votre décision, est celle qu'a donnée à la Chambre des communes le député d'Essex qui a cité correctement les observations de l'ambassadeur Reisman parues dans les journaux aujourd'hui.

● (1210)

**M. le vice-président:** La présidence, je pense, a compris la question qu'on a appelée ce matin «l'affaire Reisman». La présidence va se renseigner pour savoir exactement ce qui a été dit. Elle réservera sa décision, puis en fera part à la Chambre dès que possible.

La parole est à la députée d'Hamilton-Est (M<sup>me</sup> Copps) pour une autre question de privilège.

### Privilège—M<sup>me</sup> Copps

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### L'ASSOCIATION PRÉSUMÉE D'UNE MINISTRE À DES OBSERVATIONS INACCEPTABLES

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, je voudrais signaler à la présidence, lors de l'examen des observations faites et répétées à propos de l'accusation de nazisme, qu'un ministre, la ministre du Commerce extérieur (M<sup>lle</sup> Carney) pour être précis, s'y est associée. A mon avis, c'est une question de privilège importante et distincte parce que, alors que M. Reisman en tant qu'ambassadeur a fait des observations en dehors de la Chambre, ce matin en le défendant, la ministre s'est associée à des observations qui franchement non seulement insultent les Canadiens et en particulier les députés et nous empêchent d'assumer nos fonctions. Si on est censé avoir . . .

**M. Hnatyshyn:** Êtes-vous contre les anciens combattants?

**Mme Copps:** Le ministre demande si je suis contre les anciens combattants. Il faudrait précisément examiner vu que la ministre s'est associée à ces observations la raison pour laquelle on a fait ces guerres et si ce n'est pour empêcher les gens, notamment les ambassadeurs et les représentants du gouvernement du Canada, de faire le genre d'observations qu'on a entendues en dehors de la Chambre et, je répète, auxquelles s'est associée la ministre à la Chambre. C'est la raison pour laquelle nous avons fait ces guerres.

Lorsque le Président va examiner la période des questions d'aujourd'hui dans le hansom, aurait-il l'obligeance d'examiner les remarques précises de la ministre du Commerce extérieur lorsqu'elle s'est associée à la campagne qui traite de nazis et qui accuse de faire partie du «grand mensonge» et de la machine d'information de Goebbels des personnes qui s'opposent au mauvais accord conclu par le premier ministre (M. Mulroney)? En défendant ces observations à la Chambre, elle ne s'en est pas dissociée. En fait, il a fallu que le premier ministre l'interrompe et lui assure qu'il allait examiner la question et régler toute cette affaire.

**M. Nystrom:** Monsieur le Président, je serai très bref et m'en tiendrai aux aspects techniques de cette question.

**M. Clark (Yellowhead):** Quelle question?

**M. Nystrom:** La déclaration de M. Reisman et celle de la ministre du Commerce extérieur (M<sup>lle</sup> Carney).

**M. le vice-président:** Premièrement, la Présidence ne reconnaît pas comme distincte la question de privilège de la députée de Hamilton-Est (M<sup>me</sup> Copps). La présidence étudiera la question et fera connaître sa décision à la Chambre.

La Présidence a déjà déclaré qu'elle ne souhaitait pas que la Chambre se lance dans un débat sur ce que j'ai appelé plus tôt l'affaire Reisman. Cependant, je suis disposé à entendre le député sur un point précis au sujet duquel il désire citer Beuchet. Mais sachez que la présidence n'est pas d'humeur à laisser le débat se prolonger sur cette affaire. Je suis prêt à entendre un argument juridique si tel est bien le cas, mais le député devra être bref.